



Nouveauté

Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Cdt	Grains	Grammes	Prix ttc
MR500119	Cartouches Sellier & Bellot 7,62×54R SP 180 gr / 11,7 g	C	7.62 x 54 Russian	Soft point	20	180	11.66	36,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une balle Soft Point à expansion contrôlée pour la chasse en calibre 7,62×54R.

Les cartouches Sellier & Bellot 7,62×54R SP associent une balle de 180 grains / 11,7 g à un étui en laiton.

Le projectile **Soft Point à pointe plomb** présente une construction demi-blindée favorisant une expansion contrôlée et une rétention élevée de sa masse. Munition destinée à la chasse, proposée en **boîte de 20 cartouches** et classée en **catégorie C7°**.

Contenu de la boîte

- 20 cartouches Sellier & Bellot 7,62×54R SP 180 gr / 11,7 g.

Caractéristiques techniques

- **Marque** : Sellier & Bellot.
- **Référence fabricant** : V332462.
- **Calibre** : 7,62×54R.
- **Type de balle** : SP - Soft Point, demi-blindée à pointe plomb.
- **Poids du projectile** : 180 grains / 11,7 g.
- **Construction du projectile** : noyau en plomb et chemise métallique CuZn 10.
- **Étui** : laiton.
- **Longueur totale de la cartouche** : 73 mm.
- **Vitesse à la bouche** : 800 m/s.
- **Énergie à la bouche** : 3 744 J.
- **Longueur du canon d'essai** : 730 mm.
- **Usage indiqué** : chasse.
- **Conditionnement** : boîte de 20 cartouches.
- **Classement réglementaire** : catégorie C7°.

Données balistiques

Distance Vitesse (m/s) Énergie (J)

Bouche	800	3 744
100 m	704	2 899
200 m	615	2 212
300 m	532	1 657
400 m	455	1 210

MRD : 160 m

Distance Écart du point d'impact avec réglage MRD (cm)

50 m	+1,6
100 m	+3,8
200 m	-7,2
300 m	-44,5
400 m	-116,6

Une balle SP à pointe plomb pour un usage de chasse

La particularité de cette **munition 7,62×54R SP** réside dans son projectile demi-blindé. Le plomb reste apparent à la pointe, tandis que la chemise métallique enveloppe le corps de la balle. Cette construction est destinée à favoriser une **expansion contrôlée**, avec une rétention élevée de la masse du projectile.

Un étui en laiton et un conditionnement de 20 cartouches

Cette référence utilise un **étui en laiton** et se présente en boîte de 20 cartouches. Conservez l'emballage d'origine pour garder les informations d'identification et de lot avec les munitions restantes.

Réglementation : catégorie C7°

L'achat de ces **munitions de catégorie C7°** nécessite de justifier de la détention légale d'une arme correspondant au calibre. Pour un acquéreur majeur, les documents à présenter sont :

- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Une **licence de tir en cours de validité**, ou un permis de chasser accompagné d'une validation annuelle ou temporaire valide, ou de la validation annuelle de l'année précédente.
- Le **récépissé de déclaration de l'arme correspondante** chamberée en 7,62×54R, ou sa fiche de situation SIA.

La détention est limitée à **1 000 munitions par arme légalement détenue**. Ce plafond s'applique à la quantité possédée simultanément, et non au nombre de cartouches achetées sur une année.

Le port et le transport nécessitent un **motif légitime**. Les munitions doivent être conservées séparément des armes, dans des conditions empêchant leur accès libre. Un rangement verrouillé, à l'abri de l'humidité et inaccessible aux personnes non autorisées, permet de sécuriser leur conservation.

Comment utiliser ce produit

Vérification : assurez-vous que l'arme est bien chamberée en 7,62×54R et que sa documentation autorise l'emploi de cette munition. Faites contrôler une arme ancienne si son état ou son historique sont inconnus.

Inspection : vérifiez l'absence de déformation ou de corrosion sur les cartouches. N'utilisez pas une munition présentant une anomalie et ne tentez pas de la modifier.

Pratique : respectez les règles de sécurité, les prescriptions du fabricant de l'arme et le cadre de votre activité. Utilisez des protections auditives et oculaires adaptées.

Après utilisation : entretenez l'arme conformément à sa notice et replacez les munitions restantes dans leur rangement sécurisé.

Le passage d'une balle FMJ à une SP de même poids peut-il modifier le point d'impact ?

Oui. Un poids de projectile identique ne garantit pas un comportement identique : la forme de la balle, sa construction et le chargement peuvent différer. Après un changement de référence, un contrôle sur cible dans un stand autorisé permet de vérifier le comportement de l'ensemble arme et munition.

La MRD de 160 m indique-t-elle la portée maximale de cette cartouche ?

Non. La MRD est une distance de réglage de référence associée aux données de trajectoire. Elle ne représente ni la portée maximale de la munition ni une distance de chasse garantie. Les valeurs publiées restent liées aux conditions de référence et ne remplacent pas une vérification avec votre équipement.

La balle Soft Point change-t-elle les conditions d'achat par rapport à une FMJ en catégorie C7° ?

Non. Pour deux références classées en C7°, les justificatifs d'acquisition restent ceux de cette catégorie. La construction SP concerne le projectile ; elle ne dispense pas de présenter les documents d'activité et le justificatif de détention légale de l'arme correspondante.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.